

**DEMANDE / TRANSMISSION** Formule 5.1

District de \_\_\_\_\_

Demande       Transmission

REMARQUE : En vertu de l'article 194 de la Loi sur les biens réels, les déclarations faites au présent document et signées par leur auteur emportent les mêmes effets que les déclarations sous serment, les affidavits ou les déclarations solennelles faits aux termes de la Loi sur la preuve au Manitoba.

1. **REQUÉRANT(S)** *indiquer l'adresse et le code postal*

voir l'annexe

2. **DEMANDE FAITE EN VERTU DE**

voir l'annexe

3. **DESCRIPTION FONCIÈRE**

- DEMANDE D'INSCRIPTION À TITRE DE PROPRIÉTAIRE D'UN INTÉRÊT DANS L'HYPOTHÈQUE N°
- DEMANDE D'INSCRIPTION À TITRE DE PROPRIÉTAIRE FONCIER TITRE(S) N°(s)

voir l'annexe

4. **PROPRIÉTAIRE(S) ACTUEL(S)**

5. **ADRESSE DU REQUÉRANT AUX FINS DE SIGNIFICATION** *indiquer le code postal*

6. **SIGNATURE DE TOUS LES REQUÉRANT(S)**

*Biffer les déclarations non applicables et parapher*

1. Je suis majeur(e) et j'ai une connaissance personnelle des faits divulgués aux présentes.
2. La (Les) personne(s) décédée(s) était (étaient) le(s) propriétaire(s) du bien-fonds décrit ou de l'hypothèque.

.....  
 Nom

.....  
 Signature

.....  
 Nom

.....  
 Signature

.....  
 Nom

.....  
 Signature

DATE		
A	M	J

7. **TYPE DE PROPRIÉTÉ**

résidentiel       agricole       commercial

8. **TYPE DE TRANSMISSION** (s'il y a lieu)

vente d'hypothèque       vente pour recouvrement de taxes       faillite       autre

N.B. : LE SINGULIER COMPREME LE PLURIEL ET VICE VERSA. Le « je » comprend tous les detécteurs requérant(s), qu'ils soient des personnes physiques ou morales.

**9. DÉCLARATION - LOI SUR LA PROPRIÉTÉ AGRICOLE**

L'enregistrement du présent instrument ne contrevient pas aux dispositions de la *Loi sur la propriété agricole* du fait que :

*Biffer les déclarations non applicables et parapher*

1. le bien-fonds qu'il vise n'est pas une terre agricole au sens de cette loi.
2. la terre agricole qu'il vise fait l'objet d'une exemption aux termes du règlement 325/87 R pris en application de la *Loi sur les biens réels* (par exemple, sa superficie est d'au plus 5 acres).
3. l'ensemble des terres agricoles que possède le cessionnaire ont une superficie de moins de 40 acres (les biens-fonds visés par le présent instrument compris).
4. le cessionnaire est un citoyen canadien, un résident permanent du Canada, un organisme gouvernemental, une municipalité, un district d'administration locale, un organisme canadien admissible, une corporation agricole familiale ou un immigrant admissible au sens de la *Loi sur la propriété agricole*.
5. le droit réel agricole est réclamé au titre d'une créance véritable.
6. l'Office de la propriété agricole du Manitoba a exempté le cessionnaire nommé dans le présent instrument (ordonnance ci-jointe).
7. l'article \_\_\_\_\_ de cette loi (préciser la raison) \_\_\_\_\_

DATE
A M J

Nom	Signature
Nom	Signature

requérant ou représentant

**10. CHARGES, PRIVILÈGES ET INTÉRÊTS** - le présent document est fait sous réserve de l'instrument n° (des instruments n°s)

**11. INSTRUMENT PRÉSENTÉ(S) POUR ENREGISTREMENT PAR** - *indiquer l'adresse, le code postal, le nom de la personne-ressource et le n° de téléphone*

**RÉSERVÉ AU B.T.F.**

DROITS VÉRIFIÉS	REMBOURSEMENT
<p style="text-align: center;">Certificat d'enregistrement</p> <p>Enregistré le _____</p> <p>sous le numéro _____</p> <p>Je certifie que le présent instrument a été enregistré au Bureau des titres fonciers de _____</p> <p>sous le numéro de certificat de titre _____</p> <p>_____ pour le registraire de district</p> <p>Nouveau n° de certificat de titre _____</p>	DEMANDE/ TRANSMISSION